

Indigenous-Led Arctic Sovereignty and Climate Security in a Shifting U.S.- Canada Strategic Landscape

A Policy Analysis, Research, and Interactive Seminar (PARIS)
initiative by CRRIC



19 June 2026



Canadian War Museum
1 Vimy Place, Ottawa, Ontario

Funded by :



Défense nationale National
Defence

MINDS

MINISTERE DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE

Organized by :



RAPPORT POLITIQUE N° 2

Souveraineté autochtone dans l'Arctique, sécurité climatique et orientations stratégiques dans un contexte en mutation entre les États-Unis et le Canada (ICASUS)

Une initiative du programme d'analyse des politiques, de recherche et de séminaires interactifs (PARIS) de l'ICASUS, en collaboration avec l'Institut de recherche sur les conflits et la résilience du Canada (CRRIC)

Atelier n° 2, 19-20 juin 2026, Ottawa, Canada

Résumé

Le présent rapport d'orientation présente les conclusions du deuxième atelier de l'ICASUS, qui s'est tenu à Ottawa les 19 et 20 juin 2026 dans le cadre du modèle « Analyse des politiques, recherche et séminaire interactif » (PARIS) du CRRIC. L'atelier n° 2 a été conçu comme un processus d'orientation politique s'étalant sur deux jours. La première journée a donné lieu à des présentations et à des tables rondes sur la souveraineté dirigée par les Autochtones, la sécurité dans l'Arctique, les changements climatiques, l'ingérence étrangère, les infrastructures, le pergélisol, les relations canado-américaines, les intérêts de la Chine dans l'Arctique, l'expérience de la Norvège dans le Grand Nord et l'avenir de la gouvernance de l'Arctique. La deuxième journée a été consacrée à un dialogue politique restreint et à huis clos, guidé par des questions clés portant sur la prise de décision partagée, l'autorité autochtone, le bien-être communautaire, la coopération en matière de défense, les acteurs non arctiques et l'adaptation aux changements climatiques.

Le rapport s'appuie sur le rapport d'orientation n° 1 de l'ICASUS sans toutefois le reproduire. L'atelier de mars a établi que l'Arctique canadien ne peut être sécurisé par le seul matériel militaire; que la souveraineté est une capacité vécue; que les savoirs autochtones sont des savoirs opérationnels; que les changements climatiques constituent une condition systémique globale; et que la consultation doit évoluer vers la co-conception. L'atelier d'Ottawa a précisé ces conclusions pour en faire des tâches politiques. Sa principale contribution réside dans la nécessité de cartographier la souveraineté elle-même : différents acteurs utilisent le mot « souveraineté » pour désigner la reconnaissance juridique, le contrôle territorial, l'autorité communautaire, la liberté de mouvement, la gérance, le consentement, les systèmes alimentaires, le logement durable, la responsabilité environnementale et la continuité intergénérationnelle. Sans cartographier ces significations, la politique risque de créer un consensus autour d'un mot tout en masquant les désaccords sur le pouvoir.

La conclusion principale du rapport est que le Canada se trouve à un carrefour stratégique. Une nouvelle vague d'investissements dans les domaines de la défense, des infrastructures, des minéraux essentiels, de l'énergie, des ports et des transports est justifiée par des arguments de sécurité, de souveraineté et d'intérêt national. Une partie de ces investissements est nécessaire. Le Canada présente de réelles lacunes en matière de défense, des déficits en infrastructures et des vulnérabilités face à l'ingérence étrangère. Cependant, si ces initiatives se poursuivent selon des échéanciers serrés, avec des consultations sommaires, un discours d'urgence, des achats effectués dans le Sud et le recours à des entrepreneurs externes, elles reproduiront l'insécurité même qu'elles prétendent résoudre. La souveraineté dans l'Arctique ne sera renforcée que si les investissements renforcent les capacités du Nord, l'autorité autochtone, la résilience environnementale, le leadership des jeunes et une confiance durable.

Les discussions d'Ottawa ont également donné lieu à une mise en garde contre l'inflation conceptuelle. Plusieurs participants ont fait valoir que le logement, la crise des opioïdes, l'insécurité alimentaire, les soins de santé, l'éducation, l'énergie et la pérennité linguistique sont au cœur de la sécurité dans le Nord. D'autres ont averti que si la sécurité dans l'Arctique domine le discours, le concept perd de sa précision et les vulnérabilités en matière de défense risquent d'être négligées. Le présent rapport propose donc un cadre de sécurité à plusieurs niveaux : l'autodétermination autochtone, la défense, la sécurité publique, la sécurité humaine, la sécurité écologique et la sécurité des infrastructures doivent être distinguées sur le plan analytique, mais gérées de manière relationnelle.

Les recommandations mettent l'accent sur la mise en œuvre pratique : créer un projet de cartographie de la souveraineté; établir des protocoles de co-conception en amont et de prise de décision partagée; exiger que les investissements dans l'Arctique satisfassent à un critère d'avantages locaux et d'héritage en matière d'infrastructures; intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans chaque décision relative à la défense et aux infrastructures; élaborer des garde-fous pour l'engagement étranger, y compris celui de la Chine, sans céder à la panique; mettre en place un parcours financé de résilience axé sur les jeunes et le territoire dans l'Arctique; renforcer les partenariats institutionnels avec les Autochtones et les acteurs du Nord; et veiller à ce que les futurs travaux de l'ICASUS soient codirigés avec des partenaires autochtones du Nord et menés dans le Nord dans la mesure du possible.

Principales conclusions

1. L'atelier d'Ottawa confirme que la souveraineté doit être envisagée comme un concept multidimensionnel plutôt que comme un terme figé et centré sur l'État.
2. Les gouvernements autochtones doivent être traités comme des partenaires de gouvernance dotés d'autorité, et non comme des intervenants consultés une fois que les décisions ont été en grande partie élaborées.
3. La sécurité humaine, la sécurité écologique et l'autodétermination autochtone ne se substituent pas à la défense; ce sont des conditions qui déterminent si la défense et la souveraineté sont légitimes et durables.

4. La réponse du Canada aux pressions américaines ne doit pas réduire les consultations exigées par la loi, l'adaptation aux changements climatiques ou les droits autochtones à un simple exercice réactif de dépenses en matière de défense.
5. La Chine et les autres acteurs non arctiques nécessitent des garde-fous, des connaissances et des capacités coordonnées, et non des politiques dictées par la panique ou une ouverture naïve.
6. La crise climatique modifie l'accès à l'Arctique de manière inégale et imprévisible; elle engendre une instabilité opérationnelle, des risques pour les infrastructures et une vulnérabilité des collectivités.
7. Les infrastructures doivent être évaluées en fonction de leur héritage, de leurs obligations tout au long de leur cycle de vie, des avantages locaux qu'elles procurent et de l'autorité des collectivités, et non pas uniquement en fonction des annonces de construction.
8. Les programmes pour les jeunes, les « Gardiens », les gardes forestiers, l'apprentissage sur le terrain et les échanges nordiques devraient être financés en tant qu'infrastructures de souveraineté.
9. Les futurs travaux de l'ICASUS devraient s'étendre vers le nord et être codirigés avec des institutions autochtones ou nordiques.
10. Une politique arctique à long terme nécessite un filtrage fondé sur les valeurs et l'horizon de sept générations afin de vérifier si les projets renforcent le Nord au-delà de la rhétorique sécuritaire à court terme.

1. Contexte : ICASUS, PARIS et l'atelier n° 2

Le projet « Souveraineté autochtone dans l'Arctique et sécurité climatique dans un contexte stratégique en mutation entre les États-Unis et le Canada » (ICASUS) a été élaboré pour examiner comment la souveraineté dans l'Arctique et la sécurité climatique devraient être comprises dans une période de changements géopolitiques accélérés. Le projet est financé par le programme « Mobilizing Insights in Defence and Security » du ministère de la Défense nationale et organisé par l'Institut de recherche sur les conflits et la résilience du Canada (CRRIC).

Le modèle PARIS du CRRIC, qui signifie « Analyse des politiques, recherche et séminaire interactif », est au cœur du projet. PARIS n'est pas un format de conférence conventionnel. Il s'agit d'un processus structuré d'élaboration de politiques qui passe de la contribution d'experts à des tests interactifs, puis à la synthèse des politiques. Dans le contexte de l'ICASUS, ce modèle a permis à des chercheurs en défense, à des dirigeants autochtones, à des climatologues, à des fonctionnaires, à des acteurs de la société civile, à des étudiants et à des défenseurs communautaires de se retrouver dans un même espace de réflexion politique sans réduire la conversation à une seule discipline.

L'atelier n° 1, qui s'est tenu à Winnipeg du 31 mars au 1er avril 2026, a établi les fondements de l'argumentation. Il a conclu que la souveraineté dans l'Arctique ne peut être assurée par les seuls moyens matériels; que les changements climatiques ont des répercussions sur l'alimentation, les déplacements, les infrastructures, la faune, la gestion des urgences, la santé et la défense; que les savoirs autochtones doivent être considérés comme des savoirs opérationnels; que les infrastructures constituent le fondement matériel de la souveraineté; que la consultation doit évoluer vers la conception conjointe; et que le modèle émergent le plus solide de gouvernance de l'Arctique est relationnel et coproductif.

L'atelier n° 2 a été conçu comme une deuxième étape de l'exercice PARIS. La première journée, au Musée canadien de la guerre à Ottawa, a donné lieu à des présentations de type discours d'ouverture, à des tables rondes d'experts et à des discussions. La deuxième journée a consisté en un dialogue politique à huis clos qui s'est appuyé sur des questions suggestives préparées lors de la première journée de l'atelier. Ces questions portaient explicitement sur la manière dont le Canada peut passer de la consultation à un pouvoir décisionnel partagé; sur ce à quoi ressemblerait la souveraineté si elle était définie à l'aune des priorités des Inuits, des Premières Nations, des Métis et des populations du Nord; sur la manière dont le bien-être communautaire devrait être pris en compte parallèlement à la préparation militaire; sur la manière dont le Canada devrait gérer la coopération en matière de défense avec les États-Unis et la Chine; et sur la manière dont l'adaptation aux changements climatiques devrait être intégrée à la défense, aux infrastructures, au logement, aux soins de santé, à la planification des urgences et à la mise en valeur des ressources.

L'atelier d'Ottawa a donc rempli une fonction différente de celle de l'atelier de Winnipeg. Winnipeg a ouvert l'espace conceptuel; Ottawa a testé la possibilité et les limites de la mise en œuvre. Winnipeg a établi que le cadre dominant, centré sur l'État, est inadéquat; Ottawa a demandé quelles alternatives institutionnelles devraient en découler. Winnipeg a soutenu que la souveraineté est une capacité vécue; Ottawa a demandé comment la souveraineté elle-même devrait être cartographiée à travers les communautés, les systèmes juridiques, les traditions de gouvernance et les domaines politiques.

2. Méthodologie et note sur les sources

Le présent rapport utilise les transcriptions des ateliers des 19 et 20 juin comme sources principales. La transcription du 19 juin comprend les présentations et les tables rondes, bien que certaines sections soient signalées comme manquantes ou incomplètes, notamment des parties des présentations de Marisol Maddox et du Dr Purnama. Les séances de questions et réponses ont permis de saisir l'essence des parties manquantes des présentations – le rapport utilise uniquement le matériel capté. La transcription du 20 juin est une transcription de travail épurée préparée à partir d'un enregistrement audio; les identifiants des intervenants sont conservés, mais toutes les identités n'ont pas été vérifiées. Le rapport fait donc preuve de prudence dans l'attribution des propos, en s'appuyant sur des identifiants clairs lorsque ceux-ci sont disponibles et en utilisant des formulations non attribuées lorsque la transcription n'est pas claire.

Le rapport utilise également les remarques d'ouverture de l'atelier n° 2, les questions suggestives du 20 juin, les notes de la réunion sur les politiques, le rapport sur les politiques n° 1 de l'ICASUS et la note thématique consolidée antérieure. Ces documents sont considérés comme faisant partie du dossier du projet. L'objectif n'est pas de produire une analyse de transcription de type journalistique, mais d'élaborer un rapport sur les politiques qui reflète les éléments présentés lors du séminaire, identifie des thèmes exploitables et appuie la soumission du CRRIC aux bailleurs de fonds et aux décideurs.

Les citations textuelles sont incluses de manière sélective. Elles sont utilisées lorsque la formulation est claire, importante sur le plan thématique et pertinente sur le plan politique. Étant donné que certaines parties de la transcription sont inaudibles, le rapport évite d'utiliser des déclarations imprécises comme preuves directes. Dans certains cas, les citations sont légèrement replacées dans leur contexte, mais ne sont pas modifiées sur le fond. Toute phrase tirée d'une présentation ou d'un tour de parole clairement identifié est citée dans le texte en précisant l'intervenant, la date et le type de séance.

3. Cadre conceptuel : De quoi parlons-nous lorsque nous parlons de souveraineté?

L'atelier d'Ottawa s'articulait autour d'une question d'une simplicité trompeuse : de quoi parlons-nous lorsque nous parlons de souveraineté? Les remarques liminaires ont présenté la distinction en quatre volets établie par Stephen Krasner entre la souveraineté juridique internationale, la souveraineté westphalienne, la souveraineté nationale et la souveraineté d'interdépendance. Cette distinction s'est avérée utile, car la souveraineté juridique formelle du Canada sur une grande partie de son Arctique n'est pas synonyme de capacité effective de gouvernance dans l'ensemble du Nord. Une ligne sur une carte, comme l'ont souligné les remarques d'ouverture, n'équivaut pas au pouvoir d'agir.

Ce cadre a permis de clarifier le problème posé par l'État, mais la discussion menée lors de l'atelier est allée au-delà. Les perspectives autochtones et nordiques ne partent pas nécessairement de la reconnaissance par les États ni de l'exclusion de leur autorité. Elles partent souvent des responsabilités envers la terre, l'eau, les animaux, les ancêtres, les jeunes, la mobilité, la langue, l'alimentation et les générations futures. Elles posent la question de savoir si les communautés peuvent s'autogouverner, préserver leurs modes de vie, dire oui ou non à des projets et définir les conditions dans lesquelles des institutions extérieures pénètrent sur leur territoire.

L'exposé de la grande chef du Yukon, Math'ieya Alatini, a clairement mis en évidence cette distinction. Elle a souligné que les Premières Nations du Yukon ne sont pas de simples parties prenantes, mais bien des gouvernements dotés de relations conventionnelles modernes et d'une autorité de gouvernance. Dans cette perspective, la souveraineté arctique ne se résume pas à un espace défendu; il s'agit d'un territoire habité, gouverné, entretenu et préservé. Son affirmation selon laquelle « on ne peut dissocier la sécurité nationale du bien-être communautaire » est devenue l'un des piliers les plus solides du rapport d'Ottawa.

La deuxième journée a permis d'affiner davantage la question. Joan Kuyek a déclaré que « la souveraineté signifie le droit de dire non ». Le Dr Imtiaz Ahmed a recommandé que le CRRIC cartographie la signification des notions de souveraineté, d'État, de culture, de paix, de guerre, de menace et de colonialisme au sein des différentes communautés, car ces concepts peuvent ne pas avoir le sens que leur attribue la politique dominante. Le Dr Purnama a appuyé cet argument en soulignant que les différentes sociétés et communautés autochtones organisent l'identité, l'autorité et l'appartenance à travers des systèmes conceptuels variés.

Le rapport utilise donc un cadre de souveraineté à plusieurs niveaux. La souveraineté juridique internationale concerne la reconnaissance par d'autres États. La souveraineté westphalienne concerne l'exclusion de toute autorité extérieure. La souveraineté nationale concerne la capacité réelle de gouverner. La souveraineté d'interdépendance concerne le contrôle des mouvements des personnes, des biens, des données, des finances, des technologies et des menaces. La souveraineté vécue par les Autochtones concerne l'autodétermination, la gestion responsable, le consentement, la mobilité, la langue, les systèmes alimentaires, la continuité culturelle et la responsabilité envers les générations futures. La politique arctique échoue lorsqu'elle réduit ces niveaux à une seule définition centrée sur l'État.

4. Contexte : la nouvelle vague d'investissements dans l'Arctique

L'atelier d'Ottawa s'est tenu à un moment où la politique arctique du Canada est remodelée par trois pressions simultanées : les changements climatiques, l'incertitude géopolitique et les investissements fédéraux majeurs dans la défense et les infrastructures. Ces pressions se chevauchent, mais ne sont pas identiques. Les changements climatiques affectent le terrain physique dont dépendent les collectivités et les infrastructures. L'incertitude géopolitique influe sur le comportement des alliances, l'engagement à l'étranger et la perception des menaces. Les investissements fédéraux déterminent qui en bénéficie, qui prend les décisions et quel genre d'héritage restera dans le Nord.

Les remarques d'ouverture ont établi un lien entre ce contexte et la Stratégie industrielle de défense du Canada, l'autonomie stratégique, l'approche « Construire-Partenariat-Acheter » (Build-Partner-Buy), ainsi que l'accent mis sur la collaboration avec des partenaires nationaux dans le Nord et l'Arctique. Ce lien est important, car il place l'ICASUS dans une fenêtre politique active, et non dans le cadre d'une discussion purement académique. Des décisions concernant les radars, les ports, les routes, les aéroports, les centres opérationnels, les communications, l'énergie, les minéraux essentiels et les marchés publics sont soit en cours d'adoption, soit en préparation.

Les participants à l'atelier ont reconnu que le Canada présente de réelles lacunes en matière de défense et d'infrastructures. Bien qu'ils n'aient pas plaidé en faveur d'une attitude passive vis-à-vis de l'Arctique, ils ont toutefois fait valoir que la rapidité ne doit pas prendre le pas sur les droits, la réalité climatique, l'autorité des communautés ou les retombées locales. La question politique fondamentale n'est pas de savoir si le Canada devrait investir dans le Nord, mais plutôt s'il le fera d'une manière qui renforce la souveraineté dirigée par les Autochtones ou d'une manière qui reproduise les anciens schémas d'extraction, de militarisation et d'abandon.

Cette nouvelle vague d'investissements nécessite donc un examen de la responsabilité. Le projet renforce-t-il les gouvernements autochtones? Améliore-t-il le logement, l'énergie, les communications, les capacités d'intervention d'urgence et l'emploi local? Protège-t-il les terres et l'eau? Comprend-il une évaluation sociale, culturelle et environnementale rigoureuse? Laisse-t-il derrière lui des infrastructures communautaires utilisables? Réduit-il la vulnérabilité à l'ingérence étrangère? Renforce-t-il les capacités canadiennes et nordiques plutôt que de profiter principalement à des entrepreneurs externes? Si la réponse est non, alors le projet risque d'accroître l'activité dans le Nord sans renforcer la souveraineté, et pourrait donc nuire aux peuples autochtones de l'Arctique.

5. Conclusions thématiques de l'atelier n° 2

a. La souveraineté en tant que concept politique contesté

La recommandation politique la plus marquante de l'atelier n° 2 est que la souveraineté elle-même doit faire l'objet d'une cartographie. Ce concept n'est pas figé. Il varie selon les traditions juridiques, les systèmes de gouvernance autochtones, les pratiques étatiques, la doctrine militaire, les priorités communautaires et les relations écologiques. Sans cartographier ces significations, le Canada risque de continuer à élaborer des politiques arctiques qui semblent inclusives en raison du vocabulaire utilisé, tout en restant centrées sur l'État au niveau du pouvoir.

Dans les remarques liminaires, on s'est appuyé sur Krasner pour distinguer la reconnaissance juridique de la capacité de gouvernance. Il s'agit là d'un point de départ important, car le défi du Canada dans l'Arctique ne réside pas simplement dans la reconnaissance de ses revendications par d'autres États. Il s'agit plutôt de savoir si le Canada est capable de surveiller, de subvenir aux besoins, de gouverner, d'intervenir et d'assurer la pérennité de la vie sur un vaste territoire nordique. À cet égard, la souveraineté nationale et la souveraineté d'interdépendance sont mises à l'épreuve plus directement que la souveraineté juridique internationale.

Cependant, le dialogue a montré que les conceptions autochtones ne correspondent pas nécessairement parfaitement aux catégories de Krasner. La souveraineté peut signifier la capacité d'entretenir des relations réciproques avec la terre et les animaux. Elle peut signifier le droit de consentir ou de refuser. Elle peut signifier le contrôle des déplacements et de la mobilité. Elle peut signifier la survie de la langue, l'accès à la nourriture, la gérance, la responsabilité spirituelle et la capacité de transmettre le savoir aux jeunes générations. Elle peut également varier entre les Inuits, les Premières Nations, les Métis, les Premières Nations du Yukon, les communautés du Nunavut, celles des Territoires du Nord-Ouest et les peuples autochtones circumpolaires au-delà du Canada.

Un projet de cartographie de la souveraineté serait donc à la fois conceptuel et pratique. Il devrait demander aux communautés comment elles définissent la souveraineté, l'État, la terre, l'eau, la mobilité, la sécurité, la paix, la guerre, la menace, le développement, la consultation, le consentement et l'intérêt national. Il devrait comparer ces définitions avec celles utilisées par le gouvernement fédéral, les gouvernements territoriaux, le ministère de la Défense, Affaires mondiales Canada et les milieux universitaires. L'objectif ne devrait pas être d'imposer l'uniformité, mais plutôt de produire un outil de traduction qui empêche les acteurs politiques de parler sans se comprendre.

« La souveraineté, c'est le droit de dire non. » – Joan Kuyek, dialogue politique du 20 juin

« Le concept de souveraineté n'est pas gravé dans le marbre. » – Dre Kawser Ahmed, réflexions de clôture du 20 juin

L'implication politique est claire : le Canada ne peut prétendre élaborer une politique arctique dirigée par les Autochtones tout en laissant le concept central de souveraineté indéfini par les peuples autochtones eux-mêmes. Une initiative de cartographie de la souveraineté, codirigée par le CRRIC et ses partenaires autochtones et nordiques, constituerait une prochaine étape concrète découlant de cet atelier.

b. Traiter les gouvernements autochtones comme des partenaires de gouvernance, et non comme des parties prenantes

Une distinction fondamentale qui est ressortie tout au long de l'atelier n° 2 concernait la différence entre l'inclusion des parties prenantes et le partenariat de gouvernement à gouvernement. La grande chef du Yukon, Math'ieya Alatini, a déclaré que les Premières Nations du Yukon ne sont pas des parties prenantes; ce sont des gouvernements. Ce point a des implications majeures pour la défense de l'Arctique, les infrastructures, l'adaptation au changement climatique, la recherche et la mise en valeur des ressources.

Le langage axé sur les parties prenantes tend à classer les communautés autochtones parmi de nombreuses parties intéressées. Il peut réduire et dévaloriser les droits constitutionnels, issus de traités et inhérents aux peuples autochtones en une simple liste de consultation. Le langage de gouvernement à gouvernement reconnaît que les nations autochtones possèdent des systèmes de gouvernance, des relations juridiques et des responsabilités décisionnelles qui sont antérieures à la création du Canada et se perpétuent à travers les traités modernes, les ententes d'autonomie gouvernementale et l'autorité foncière.

Cette distinction est particulièrement importante pour les grands projets liés à la sécurité et aux infrastructures. Si les gouvernements fédéral et territoriaux traitent les nations autochtones comme des parties prenantes après que le choix de l'emplacement, la conception des marchés publics, les hypothèses environnementales et les calculs de risques ont déjà été effectués, il n'y a pas eu de conception conjointe, et la répétition des pratiques coloniales perdure. Si les gouvernements autochtones sont impliqués dès l'étape de définition du problème, ils peuvent aider à déterminer en quoi consiste le projet, où il devrait être situé, quels risques sont importants, quels avantages sont acceptables et ce qui ne devrait pas aller de l'avant.

« Les Premières Nations du Yukon ne sont pas des parties prenantes, nous sommes des gouvernements. » – Math'ieya Alatini, grand chef du Yukon, lors de sa présentation du 19 juin

Le deuxième jour, Natalija Vojno a ancré la discussion dans le contexte de l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK). L'ITK établit explicitement un lien entre la sécurité de l'Arctique et la sécurité humaine, en faisant valoir que les menaces les plus immédiates dans la région découlent de l'influence et de l'ingérence étrangères, de la déstabilisation économique et des inégalités persistantes entre l'Inuit Nunangat et le reste du Canada. L'organisation soutient que la sécurisation de l'Arctique nécessite des investissements soutenus dans le bien-être des Inuits – notamment en matière de prospérité, de soins de santé, d'éducation, de services publics, de sécurité alimentaire, d'infrastructures et de renforcement des partenariats entre les Inuits et la Couronne – plutôt que de reposer principalement sur l'expansion militaire.

L'ITK souligne en outre que l'utilisation et l'occupation de l'Inuit Nunangat par les Inuits sont fondamentales pour les revendications de souveraineté du Canada sur le passage du Nord-Ouest. Ce cadre est important pour l'analyse plus large, car il situe la souveraineté non seulement en termes de contrôle territorial et de capacité de défense, mais aussi en termes de présence autochtone, de gouvernance, de surveillance environnementale, de systèmes de connaissances et de légitimité politique.

Sur le plan politique, cela implique que l'autorité autochtone doit être intégrée dès la conception de la gouvernance plutôt que d'être ajoutée comme un élément de consultation. Cela nécessite des mécanismes formels, des ressources et du temps. Cela signifie également que les investissements fédéraux majeurs ne devraient pas être mis en œuvre comme si le consentement autochtone et la légitimité locale n'étaient que des détails de mise en œuvre.

c. Passer de la consultation à la codécision et à la mise en œuvre conjointe

Les questions directrices du 20 juin portaient sur la manière dont le Canada peut passer de la consultation à un pouvoir décisionnel partagé dans la gouvernance de l'Arctique, y compris l'autorité autochtone en matière de défense, d'infrastructures, de ressources et de

d'adaptation aux changements climatiques. La discussion à huis clos a confirmé qu'il s'agit là de la question de mise en œuvre au cœur de l'ICASUS.

Les participants ont exprimé à plusieurs reprises leur inquiétude quant au fait que les pratiques de consultation actuelles pourraient être trop tardives, trop superficielles, trop legalistes ou trop axées sur un discours d'urgence et d'intérêt national. Si un projet de défense ou d'infrastructure est déjà présenté comme nécessaire avant que les communautés touchées ne soient impliquées, la consultation risque de devenir un rituel de légitimation. Elle peut éclairer les mesures d'atténuation, mais elle ne peut pas influencer la décision.

La référence de Darcia Senft au modèle de co-crédation de Stanford a permis de définir un vocabulaire de processus : dialogue, accès, transparence des risques et des avantages, et réflexivité. Cela s'inscrit dans la lignée du modèle PARIS, qui considère les politiques comme itératives et coproduites plutôt que comme imposées. Un processus de co-conception dans le Nord ne devrait pas se limiter à solliciter des réactions à un plan prédéterminé. Il devrait permettre un accès structuré à l'information, offrir un soutien technique aux communautés, favoriser une discussion transparente sur les risques et les avantages, et permettre de réviser ou de rejeter les hypothèses.

Le document d'orientation recommande donc l'adoption d'un protocole de codécision dans l'Arctique pour les grands projets fédéraux. Un tel protocole devrait inclure un préavis, une définition partagée des problèmes, la participation des Autochtones, du gouvernement et des dirigeants au choix des sites, un soutien technique indépendant pour les communautés autochtones, la prise en compte des perspectives des femmes et des jeunes, une évaluation sociale et environnementale, le partage des avantages, la transparence en matière d'approvisionnement et le droit de proposer des solutions de rechange.

d. Élaborer un modèle de sécurité à plusieurs niveaux : défense, sécurité humaine, sécurité écologique et autodétermination autochtone

L'atelier n° 2 a remis en question à plusieurs reprises les définitions militaires étroites de la sécurité dans l'Arctique. Parallèlement, il a mis en garde contre une dilution conceptuelle. Il s'agit là d'un des équilibres analytiques les plus importants du rapport.

La dimension militaire et de défense est bien réelle. Le Canada présente des lacunes en matière de radars, des déficits d'infrastructure, une présence permanente limitée, des défis en matière de surveillance, des pressions liées à la modernisation du NORAD et une exposition à des menaces hybrides. Le Dr Piché a souligné la vulnérabilité de l'Arctique canadien face aux menaces hybrides, notamment en ce qui concerne les minéraux critiques, l'influence étrangère, les opérations d'information, les télécommunications et la recherche à double usage. Eric Bertram a expliqué pourquoi les relations avec la Chine exigent des connaissances, des garde-fous, de la coordination et la nécessité de ne pas céder à la panique.

Pourtant, les participants ont également insisté sur le fait que les communautés nordiques perçoivent la sécurité à travers le logement, l'alimentation, la santé, l'éducation, l'eau, l'énergie, la sécurité des transports, la langue, l'accès aux terres et la protection contre les préjudices sociaux. L'intervention de Ken Coates a été sans détour : le problème de sécurité le plus immédiat dans de nombreuses communautés autochtones n'est ni la Russie ni la Chine, mais les opioïdes, principalement le fentanyl, et la pauvreté. D'autres ont mis l'accent sur le roulement des enseignants, la pénurie de logements, les lacunes en matière de soins de santé, les prix des denrées alimentaires et l'absence d'emplois locaux durables.

Le rapport propose donc un modèle à plusieurs niveaux. La défense militaire porte sur la défense territoriale, l'alerte aérospatiale, la surveillance maritime, le NORAD et les obligations découlant des alliances. La sécurité publique porte sur les interventions d'urgence, la recherche et le sauvetage, les services de police, les cybermenaces et l'ingérence étrangère. La sécurité humaine porte sur le logement, l'alimentation, la santé, l'éducation, la santé mentale, la stabilité culturelle et sociale. La sécurité écologique porte sur les changements climatiques, le pergélisol, l'eau, la faune, les contaminants et l'intégrité du paysage. L'autodétermination autochtone porte sur l'autorité, le consentement, la gouvernance, les droits issus des traités, la langue, les savoirs liés au territoire et la responsabilité intergénérationnelle.

« La sécurité humaine, c'est la sécurité nationale. » – Natalija Vojno, discussion de clôture du 20 juin

Ce modèle préserve la rigueur analytique tout en reconnaissant l'interdépendance. Il empêche la défense de tout accaparer, mais il empêche également que le logement, l'alimentation, le climat et la continuité culturelle soient traités comme des questions sans rapport avec la souveraineté.

e. Comprendre la relation avec les États-Unis comme à la fois indispensable et déstabilisante

L'atelier d'Ottawa s'est déroulé à un moment de tensions dans les relations canado-américaines. Les conférenciers et les participants ont évoqué la pression exercée par les États-Unis sur les dépenses de défense, la rhétorique concernant le Groenland, la défense continentale, le partage des charges au sein de l'OTAN, les tensions commerciales et la perturbation plus générale de l'ancien ordre mondial. Les remarques d'ouverture ont présenté ce changement comme une rupture plutôt que comme une transition normale.

La discussion n'a pas donné lieu à un consensus anti-américain. Plusieurs intervenants ont souligné la profondeur de l'intégration entre le Canada et les États-Unis dans les domaines de la défense, du commerce, de l'énergie, des familles, des collectivités frontalières et du NORAD. La séance de questions et réponses qui a suivi la présentation de Marisol Maddox a mis en évidence que les États-Unis n'ont pas besoin d'acquérir de nouveaux territoires arctiques pour mettre en place une architecture de défense continentale coordonnée. La coopération peut être efficace tout en respectant la souveraineté.

La crainte était que le Canada ne réagisse trop rapidement à la pression américaine sans définir suffisamment ses propres valeurs en matière de politique nordique. Si les dépenses de défense deviennent un signal précipité adressé à Washington, les infrastructures arctiques risquent d'être planifiées en fonction d'une assurance externe plutôt que d'un partenariat avec les Autochtones, de la résilience climatique et de l'autonomie stratégique canadienne. Plusieurs participants ont averti qu'une posture réactive pourrait reproduire le schéma historique des infrastructures de temps de guerre et de la Guerre froide, qui ont laissé dans leur sillage des dommages environnementaux, des perturbations communautaires et des systèmes abandonnés.

Sur le plan politique, cela implique que le Canada devrait coopérer avec les États-Unis lorsque cela est nécessaire, notamment par l'intermédiaire du NORAD et de la défense continentale, tout en définissant une approche de sécurité arctique typiquement canadienne fondée sur l'autorité autochtone, l'autonomisation des communautés, l'adaptation au changement climatique et les capacités nationales à long terme.

f. Aborder la question de la Chine et de l'ingérence étrangère par le renforcement des capacités, des garde-fous et un engagement réaliste

Lors de l'atelier d'Ottawa, la Chine a été perçue à la fois comme un risque et une occasion. Dans sa présentation, Eric Bertram, d'Affaires mondiales Canada, a souligné que la Chine revêt une importance particulière pour l'Arctique, car les entités chinoises y sont actives, organisées, dotées de ressources importantes et intégrées à un système parti-État où l'information, la recherche, les activités des entreprises et les intérêts de l'État peuvent être interreliés. Son travail avec les partenaires de l'Arctique vise à développer une expertise sur la Chine là où les gouvernements du Nord et les institutions autochtones n'ont peut-être pas les ressources nécessaires pour maintenir leur propre expertise sur ce pays.

Le Dr Piché a ajouté la dimension sécuritaire : les menaces hybrides combinent des outils ouverts et cachés, militaires et non militaires. Les minéraux essentiels, les télécommunications, la désinformation, les bouées de recherche, les ballons et les investissements dans les infrastructures peuvent créer des vulnérabilités. La question n'est pas seulement de savoir si la Chine est physiquement présente, mais si les lacunes en matière d'infrastructures, les lacunes en matière de données, la dépendance à l'égard de la recherche et les besoins des communautés créent des ouvertures propices à l'influence.

La deuxième journée a renforcé ce tableau en soulevant la question de savoir si la Chine n'est pas présentée de manière exagérée comme une menace, alors que le traitement réservé par le Canada aux peuples autochtones demeure une source d'insécurité plus immédiate. Le Dr Imtiaz Ahmed a fait valoir que, bien que la Chine s'intéresse à l'Arctique, elle a une vision du monde différente et ne devrait pas être automatiquement interprétée à l'aune des présupposés coloniaux occidentaux. Les participants ont également reconnu que si le Canada ne parvient pas à investir, d'autres offriront leurs propres ressources.

Le rapport rejette donc à la fois la panique et la naïveté. Le Canada devrait dialoguer avec la Chine et d'autres acteurs non arctiques en gardant les yeux grands ouverts. Il devrait renforcer les capacités fédérales, territoriales et autochtones pour évaluer les propositions, protéger les données, gérer les partenariats de recherche, filtrer les investissements, prévenir la coercition et cerner les domaines de coopération acceptables. Les partenaires de l'Arctique ne devraient pas être laissés seuls pour négocier avec de puissants acteurs extérieurs.

« Notre offre est la suivante : nous pouvons vous aider à former votre équipe chargée des relations avec la Chine. » – Eric Bertram, présentation du 19 juin

La Chine a manifesté un intérêt soutenu pour l'expansion de sa présence dans l'Arctique par le biais de sa Politique arctique de 2018 et de l'initiative de la Route de la soie polaire, qui favorisent toutes deux la participation chinoise au développement des infrastructures, au transport maritime, à la coopération énergétique et à l'extraction des ressources dans toute la région. Au Canada, cet intérêt s'est manifesté au Nunavut, notamment par la tentative infructueuse de Shandong Gold d'acquiescer le projet aurifère de Hope Bay et par la visite de l'ambassadeur chinois à Iqaluit en 2024, où il a réitéré l'intérêt de la Chine pour les possibilités d'investissement dans le secteur minier canadien. Parallèlement, les décideurs politiques canadiens envisagent de plus en plus l'engagement chinois dans l'Arctique sous l'angle de la sécurité nationale, en particulier lorsque les investissements dans les minéraux essentiels, les infrastructures, la recherche scientifique et la gouvernance autochtone ont des répercussions sur la souveraineté arctique.

Sur le plan politique, cela implique que le Canada devrait financer un mécanisme de soutien à l'engagement international dans l'Arctique à l'intention des gouvernements autochtones et nordiques, offrant sur demande une expertise en matière juridique, de cybersécurité, de gouvernance des données, d'évaluation des investissements et de relations avec la Chine.

g. Rejeter le mythe d'un Arctique unique

L'une des conclusions les plus marquantes des experts, formulée le 19 juin, est que l'Arctique doit être compris comme un ensemble pluriel. Le Dr Mathieu Landriault a fait valoir que l'une des idées fausses les plus tenaces consiste à considérer l'Arctique comme une région unique et uniforme. L'Arctique russe, l'Arctique européen, l'Arctique américain et l'Arctique canadien ne vivent pas de la même manière les dynamiques liées au climat, à la sécurité, au transport maritime, à l'opinion publique, à l'exploitation des ressources ou aux infrastructures.

La présentation du Dr Paal Sigurd Hilde sur la Norvège a renforcé ce point par la comparaison. Le nord de la Norvège présente des villes, des routes, des universités, une histoire militaire, une densité de population et des conditions climatiques très différentes de celles du nord du Canada. La politique autochtone diffère également : le peuple sami est important, mais sa situation démographique et politique est différente de celle des Inuits et des Premières Nations du nord du Canada. Les stratégies norvégiennes pour le Grand Nord offrent des leçons, mais pas de modèles tout faits.

Cela est important, car l'emprunt de politiques peut échouer. Le modèle des Rangers canadiens peut intéresser le Groenland, mais les remarques liminaires ont souligné que le Groenland ne possède aucune tradition comparable de service militaire et que les Rangers canadiens eux-mêmes sont limités en matière de formation et de ressources. De même, la politique norvégienne relative au Grand Nord ne peut être importée au Nunavut, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavik, en Inuvialuit et au Nunatsiavut sans adaptation.

L'implication sur le plan des politiques est que chaque projet dans l'Arctique doit être adapté au contexte local. La défense, les infrastructures, le logement, l'énergie et l'adaptation aux changements climatiques doivent être planifiés à partir d'analyses sous-régionales et de mécanismes de gouvernance propres à chaque collectivité, plutôt que selon un modèle unique pour le Nord.

h. Considérer l'adaptation aux changements climatiques comme une question de préparation à la défense et de survie des collectivités

Le changement climatique n'a pas été abordé comme un facteur environnemental de fond. Il a été traité comme une condition opérationnelle qui modifie ce qui est possible. Le dégel du pergélisol affecte les routes, les pistes d'atterrissage, les habitations, les pipelines, le confinement des déchets et les coûts d'entretien. L'évolution de la glace de mer affecte les déplacements, le transport maritime, la chasse, la sécurité et la surveillance. Les feux de forêt et les faibles niveaux d'eau affectent les évacuations et le ravitaillement des communautés. Les changements écosystémiques affectent l'abondance des aliments traditionnels, des plantes médicinales traditionnelles, des animaux et la continuité culturelle.

L'exposé du Dr Fabrice Calmels sur le pergélisol a établi un lien entre les infrastructures, la sécurité alimentaire, l'utilisation des terres, les sites culturels et les changements écosystémiques. Le point important est que les infrastructures conçues pour les conditions du sol d'hier peuvent céder dans les conditions de réchauffement d'aujourd'hui. L'approvisionnement alimentaire importé peut être affecté si les aéroports ou les routes deviennent impraticables. Les aliments traditionnels peuvent être affectés si les lacs s'assèchent, si les aires de reproduction ou de mise bas sont perturbées, ou si les paysages se transforment. La continuité culturelle peut être affectée lorsque les sites ancestraux s'érodent ou s'effondrent.

Le Dr Piché et Andrew Smith ont tous deux remis en question l'idée selon laquelle la fonte des glaces se traduirait automatiquement par un accès plus facile. Un Arctique plus chaud pourrait prolonger les périodes de navigation dans certaines régions, tout en augmentant simultanément

l'imprévisibilité en matière de navigation, de conditions météorologiques, de mouvement des glaces, de risques liés aux eaux peu profondes et d'accès terrestre. Il n'en résulte pas simplement une ouverture, mais une volatilité complexe.

Sur le plan politique, cela signifie que les investissements en matière de défense devraient inclure la modélisation des risques climatiques, une conception tenant compte de la sensibilité au pergélisol, les connaissances autochtones du territoire, des budgets d'adaptation couvrant tout le cycle de vie et des solutions de rechange en cas d'urgence. L'adaptation au changement climatique n'est pas un simple ajout environnemental à la souveraineté. C'est l'une des conditions de son exercice.

i. Intégrer les avantages pour le Nord et les obligations liées à l'héritage dans toutes les dépenses d'infrastructure

Les dépenses d'infrastructure à grande échelle dans l'Arctique font actuellement l'objet de discussions dans les domaines de la défense, de la souveraineté, des corridors de sécurité, des ports, des routes, des aéroports, des radars et des centres de soutien. L'atelier n° 2 s'est penché sur la question de savoir si ces dépenses renforceront les capacités du Nord ou si elles serviront principalement à enrichir des entrepreneurs du Sud et des entrepreneurs externes.

Les participants ont mis en garde à plusieurs reprises contre l'héritage laissé par ces projets. La route de l'Alaska, la ligne DEW, les infrastructures militaires abandonnées de la Seconde Guerre mondiale, les sites miniers contaminés et les installations de l'époque de la Guerre froide offrent des leçons historiques. Les infrastructures peuvent subsister longtemps après que la justification sécuritaire a disparu. Si elles sont mal planifiées, elles peuvent laisser derrière elles des toxines, des perturbations écologiques, des répercussions sociales et culturelles, ainsi que des fardeaux d'entretien. Si elles sont planifiées en collaboration avec les autorités communautaires, elles peuvent laisser en héritage des logements, des moyens de communication, des réseaux énergétiques, des programmes de formation, des emplois, des capacités d'intervention d'urgence et des installations polyvalentes.

L'implication politique est que chaque grand projet d'infrastructure dans l'Arctique devrait inclure un « plan de gestion de l'héritage nordique ». Ce plan devrait préciser les aspects suivants : l'emploi local, l'approvisionnement auprès des Autochtones, le développement des compétences, la réutilisation par la collectivité, la surveillance environnementale, les responsabilités en matière d'assainissement, les obligations de récupération et de « ne laisser aucune trace », la gouvernance des données et le financement de l'entretien à long terme. Les infrastructures à double usage devraient être définies avec soin, notamment en précisant qui les utilise, qui les contrôle, qui les entretient et si elles deviennent une cible militaire dans des scénarios de conflit.

j. Financer les jeunes, les gardiens, les rangers et l'apprentissage axé sur le territoire en tant qu'infrastructures de souveraineté

L'atelier d'Ottawa a à plusieurs reprises établi un lien entre les jeunes et la souveraineté. L'engagement des jeunes n'a pas été présenté comme une inclusion symbolique, mais plutôt comme un renforcement des capacités, une sécurité communautaire, une protection du territoire, un sentiment d'appartenance nationale et une continuité intergénérationnelle.

Les Rangers canadiens ont été évoqués comme un modèle de présence constante, mais les participants ont mis en garde contre toute tendance à les idéaliser sans formation ni ressources adéquates. Les programmes des Gardiens ont été cités à maintes reprises comme des exemples réussis d'emploi axé sur le territoire, de gestion écologique et d'engagement des jeunes. Les participants ont également proposé la création d'un corps de jeunes ou d'un corps de résilience climatique qui pourrait rassembler des jeunes autochtones et non autochtones, favoriser les déplacements et les échanges dans le Nord, et permettre de mieux connaître le territoire et de tisser des liens entre les participants.

Un tel programme permettrait de s'attaquer à plusieurs problèmes à la fois : l'ignorance du Sud à l'égard du Nord, l'exode des jeunes, les possibilités d'emploi locales limitées, la capacité d'adaptation au changement climatique, la préparation aux situations d'urgence et le fossé relationnel entre les Canadiens autochtones et non autochtones. Il concrétiserait également l'idée selon laquelle la souveraineté se vit à travers les gens, et ne se limite pas à une simple affirmation par le biais des infrastructures.

Sur le plan politique, cela implique que le ministère de la Défense, Environnement et Changement climatique Canada, Relations avec la Couronne et les Autochtones et Affaires du Nord Canada, les gouvernements territoriaux, les gouvernements autochtones et les organismes de financement de la recherche devraient soutenir conjointement un Corps de la jeunesse de l'Arctique pour la souveraineté et la résilience climatique, en lien avec les Rangers, les Gardiens, les collèges, les camps axés sur le territoire, la préparation aux situations d'urgence, l'apprentissage des langues et la recherche menée par les communautés.

k. Fonder les politiques sur la solidarité, l'humilité et les lieux du Nord

Le dialogue à huis clos a abordé sans détour la difficulté de la participation autochtone aux événements politiques organisés dans le Sud. Les dirigeants et les aînés du Nord sont confrontés à de lourdes responsabilités, à des contraintes de déplacement, à des obstacles financiers, à la maladie et à des demandes répétées de la part des institutions du Sud. L'absence d'un participant autochtone clé pour cause de maladie n'était pas simplement un problème logistique. Elle reflétait un enjeu structurel plus large : les processus politiques demandent souvent aux habitants du Nord de se rendre dans le Sud, d'apporter leur expertise et de valider les programmes.

Les participants ont suggéré que les travaux futurs se déroulent plus souvent dans le Nord, s'inscrivent dans le cadre de rassemblements existants et s'appuient sur les institutions autochtones et nordiques établies. Cela ne signifie pas que les ateliers organisés dans le Sud n'ont aucune valeur. Cela signifie qu'ils ne devraient pas constituer le mode par défaut pour les politiques menées par les Autochtones : « Les gens du Sud vers le Nord, et non les gens du Nord vers le Sud. »

L'intervention de Joan Kuyek a ajouté que de nombreuses organisations inuites et autochtones ont déjà produit des déclarations et des propositions solides. Le CRRIC et les institutions similaires devraient éviter de réinventer ou de s'approprier ces programmes d'action. Leur rôle pourrait consister à soutenir, amplifier, traduire, fournir des ressources et établir des ponts plutôt qu'à s'en attribuer la paternité.

Sur le plan des politiques, cela implique que la prochaine phase de l'ICASUS devrait être codirigée avec une institution autochtone ou nordique et devrait inclure une mobilisation sur le terrain dans le Nord. Cela exigera davantage de financement, mais les participants à l'atelier ont clairement répété à plusieurs reprises que l'établissement de relations ne peut se faire à moindre coût ni à distance.

I. Utiliser les valeurs comme critère de mise en œuvre, et non seulement comme conclusion

La discussion finale est revenue sur les valeurs : les Sept Enseignements sacrés, la vision des sept générations, l'humilité, le respect, la vérité, l'équité, la responsabilité écologique et la pensée planétaire. Ces valeurs n'ont pas été utilisées comme un discours de façade. Elles ont été proposées comme des critères permettant de déterminer si la politique arctique est conçue pour le prochain cycle électoral, la prochaine annonce en matière de défense ou les sept prochaines générations.

Les valeurs aident à mettre en lumière les contradictions. Un projet qui renforce la dissuasion mais cause des dommages environnementaux pourrait échouer au test intergénérationnel. Un projet qui crée un accès stratégique mais contourne l'autorité autochtone pourrait échouer au test d'autodétermination. Un projet qui revendique un statut à double usage mais n'apporte aucun avantage significatif à la communauté pourrait échouer au test de réciprocité. Un projet qui invoque l'état d'urgence pour éviter la consultation pourrait échouer au test juridique et relationnel.

L'implication sur le plan des politiques consiste à créer un « examen des valeurs et de l'héritage de l'Arctique ». Celui-ci permettrait d'évaluer si les grands projets protègent les terres et l'eau, respectent l'autorité autochtone, renforcent les capacités locales, réduisent la vulnérabilité à long terme, préservent les options futures et maintiennent la responsabilisation après la construction.

6. Jour 1 : Données probantes – Présentations et tables rondes comme contributions aux politiques

La première journée a constitué le volet « recherche et contributions d'experts » du modèle PARIS. Elle a réuni des perspectives conceptuelles, comparatives, stratégiques, gouvernementales, climato-scientifiques et issues de la société civile. L'intérêt de cette journée ne résidait pas seulement dans le fait qu'elle a fourni du contenu pour le rapport, mais aussi qu'elle a établi la base factuelle que le dialogue à huis clos pourrait mettre à l'épreuve lors de la deuxième journée.

La séquence d'ouverture a situé l'atelier à Ottawa, sur le territoire non cédé des Algonquins et des Anishinaabe, et a présenté le séminaire comme un prolongement des fondements posés à Winnipeg. La proposition centrale était que l'Arctique n'est pas un espace stratégique vide, mais une terre natale, une mémoire, un cadre de gouvernance et une responsabilité. Cette affirmation a orienté le reste de l'atelier, car elle a empêché que la souveraineté ne soit réduite au seul langage centré sur l'État, celui de la patrouille, du contrôle ou de la présence militaire. Elle a également inscrit les remarques d'ouverture dans un cadre autocritique : le projet lui-même reconnaissait que l'élargissement de la souveraineté pour y inclure le logement, l'alimentation, la culture, le climat et la défense risquait de pousser

le concept, et que le fait d'intégrer les savoirs autochtones dans un cadre de défense risquait de les instrumentaliser s'il n'était pas géré avec prudence.

La présentation de la grande chef du Yukon, Math'ieya Alatini, a donné à l'atelier son cadre le plus faisant autorité en matière de relations entre les Autochtones et le gouvernement. La grande chef a souligné que les Premières Nations du Yukon disposent de traités modernes et d'une expérience en matière d'autonomie gouvernementale, et que la souveraineté dans l'Arctique commence par les gens, la gérance, l'autodétermination et des communautés en santé. Son intervention a clairement établi que les gouvernements autochtones ne devraient pas être traités comme des intervenants communautaires au sein d'un projet fédéral, mais comme des autorités gouvernementales dont les savoirs et la compétence façonnent la capacité du Canada à agir dans le Nord. Ce point est central dans le document d'orientation, car il transforme la participation autochtone, qui passe d'une inclusion à titre consultatif à une condition de souveraineté.

La contribution du Dr Mathieu Landriault a apporté un correctif important aux discours publics. Il a mis en évidence des mythes et des perceptions erronées récurrents : l'idée d'un Arctique unique et uniforme, la persistance du déni de la science climatique, l'exagération du potentiel des ressources de l'Arctique et la représentation de l'Arctique comme une nouvelle frontière dépourvue de lois, de règles et de règlements internationaux. Ses commentaires sur l'opinion publique, fondés sur des sondages, suggèrent que la politique arctique doit s'accompagner d'une sensibilisation du public. Si les citoyens et les décideurs ont une mauvaise compréhension de la région, ils appuieront des slogans qui ne correspondent pas aux conditions réelles de l'Arctique.

La présentation d'Andrew G. Smith a offert une leçon de mise en œuvre tirée de l'expérience de l'Institut canadien pour la sécurité de l'Arctique. Son expérience a montré que des définitions larges de la sécurité de l'Arctique peuvent susciter l'adhésion, mais que le travail opérationnel exige une approche ciblée. Il a fait la distinction entre les enjeux où un petit institut peut faire la différence et ceux déjà pris en charge par des systèmes plus importants. Cela revêt une importance particulière pour le CRRIC : la prochaine phase de l'institut devrait définir soigneusement son créneau, en évitant les chevauchements avec le milieu universitaire du Nord, les gouvernements autochtones, les gouvernements territoriaux et les ministères fédéraux. Les remarques de M. Smith sur les connaissances pratiques de niveau L6 suggèrent également que les futurs travaux stratégiques devraient s'adresser aux acteurs et aux responsables locaux qui comprennent les détails de la mise en œuvre, et non se limiter au discours des hauts dirigeants.

La présentation du Dr Imtiaz Ahmed a élargi l'horizon. En mettant en avant les perspectives d'avenir, l'Anthropocène, le développementalisme, la dystopie climatique et la géopolitique de la coopération, il a mis les participants à l'atelier au défi d'aller au-delà d'une réflexion réactive axée sur les menaces. Son argument selon lequel ce sont les humains qui créent la géopolitique, plutôt que l'inverse, a rappelé que l'avenir de l'Arctique n'est pas prédéterminé. La recommandation qu'il a formulée lors de la deuxième journée concernant la cartographie de la souveraineté doit être lue dans la continuité de cette approche axée sur l'avenir : l'avenir de l'Arctique dépend en partie de la capacité du Canada à imaginer une gouvernance qui dépasse les catégories conventionnelles centrées sur l'État.

La présentation du Dr Paal Sigurd Hilde sur les stratégies norvégiennes pour le Grand Nord a démontré comment l'analyse comparative peut être utile sans pour autant devenir un modèle tout fait. L'Arctique norvégien est plus chaud, plus peuplé, mieux relié par les infrastructures et, historiquement, plus militarisé près de la Russie que la majeure partie du nord du Canada. Les enjeux autochtones sont présents en Norvège, mais se présentent sous une forme différente. La leçon à en tirer n'est pas que le Canada devrait devenir la Norvège. La leçon est que la politique arctique doit tenir compte des variations sous-régionales et que la stratégie évolue au gré des changements de la conjoncture internationale.

La présentation d'Éric Bertram a permis de traduire en termes concrets de politique publique les enjeux liés à l'ingérence étrangère et à la Chine. Sa description du Centre for China Policy était significative, car elle mettait en évidence un problème de capacité : de nombreux partenaires de l'Arctique et autochtones ne disposent ni du personnel ni des ressources nécessaires pour suivre les risques, les occasions, les lois et les pratiques liés à la Chine. L'offre du gouvernement fédéral de former une « équipe Chine » au service des partenaires doit être comprise comme un modèle de politique : l'expertise spécialisée doit être mise à la disposition des gouvernements du Nord et des gouvernements autochtones plutôt que d'être concentrée à Ottawa.

L'exposé de la Dre Piché a établi un lien entre les vulnérabilités de l'Arctique et les menaces hybrides. Elle a mis en relation l'environnement physique, les lacunes en matière d'infrastructures, les disparités sociales, les griefs coloniaux, l'insécurité alimentaire et hydrique, les télécommunications et la redondance des infrastructures essentielles avec la possibilité que des adversaires exploitent ces faiblesses. Cette analyse est importante, car elle montre que les vulnérabilités en matière de sécurité humaine ne sont pas seulement des préoccupations d'ordre éthique; ce sont des vulnérabilités stratégiques.

Le panel sur le climat a approfondi la dimension matérielle de la souveraineté. Le dégel du pergélisol n'a pas été traité comme une abstraction scientifique. Il a été mis en relation avec les fondations des habitations, les routes, les aéroports, les aliments importés, les aliments traditionnels, les plantes médicinales, les sites culturels, les cimetières et l'identité du paysage. C'est l'une des raisons les plus convaincantes pour lesquelles le rapport soutient que l'adaptation au changement climatique doit être intégrée dès le départ à la préparation en matière de défense et à la planification des infrastructures.

7. Jour 2 : Preuves – Dialogue à huis clos comme validation des politiques

La deuxième journée s'est déroulée différemment de la première. Elle n'était pas conçue comme une autre journée de présentations. Il s'agissait d'un dialogue politique approfondi articulé autour de questions orientées. La discussion a débuté par un retour sur la Stratégie industrielle de la Défense, les bases d'opérations avancées, les cartes des infrastructures et la crainte que des décisions majeures ne soient prises avec une participation autochtone limitée. Cela a immédiatement placé la consultation, l'autorité et la mise en œuvre au cœur du dialogue.

La première série de discussions a porté sur la consultation et l'intérêt national. Les participants ont demandé si une consultation significative avait été intégrée au modèle d'investissement actuel, et si le discours sur la sécurité nationale pouvait l'emporter sur les titres de propriété autochtones, les protections juridiques, les évaluations sociales et environnementales, ainsi que le consentement communautaire. La formulation la plus percutante est venue de Joan Kuyek, qui a fait valoir que la souveraineté signifie le droit de dire non. Cette affirmation ne doit pas être considérée comme une exagération rhétorique. Elle met en évidence un critère juridique et politique central : si la souveraineté autochtone n'inclut pas le refus, elle risque alors de devenir une forme de participation contrôlée où les pratiques coloniales sont maintenues.

Le deuxième volet a porté sur le développement durable et le pragmatisme fondé sur les droits. Le Dr Emdad Haque a fait valoir que la rhétorique anti-développement ne suffirait pas à elle seule, mais que le développement extractif conventionnel ne le ferait pas non plus. Il a proposé un cadre de développement durable fondé sur les droits ancestraux autochtones, une évaluation rigoureuse des impacts sociaux et environnementaux, et un espace obligatoire pour faire entendre les voix autochtones. Cette intervention est utile car elle offre une voie médiane entre le rejet et l'accommodement : le développement peut se poursuivre, mais seulement si les droits, l'évaluation et le partenariat sont intégrés à la structure du projet.

Le troisième volet portait sur la cartographie conceptuelle. L'intervention du Dr Imtiaz Ahmed a déplacé la discussion de la consultation projet par projet vers la question plus profonde de la traduction conceptuelle. Si la souveraineté, l'État, la culture, la paix, la guerre, la menace et le colonialisme ont des significations différentes selon les communautés et les systèmes politiques, alors le Canada a besoin d'un processus de recherche capable de cartographier ces différences. Cette recommandation est devenue l'une des tâches de recherche futures les plus claires pour le CRRIC.

Le quatrième volet portait sur la manière d'impliquer et d'autonomiser les communautés autochtones sans reproduire une participation purement « extractive ». Les participants ont reconnu la difficulté d'amener les dirigeants et les aînés autochtones dans les instances décisionnelles du Sud. Les frais de déplacement, la charge de travail excessive des dirigeants, les problèmes de santé, les responsabilités communautaires et les demandes répétées des institutions du Sud constituent autant d'obstacles. Le dialogue a donc recommandé que les travaux futurs se déplacent vers le Nord, s'inscrivent dans le cadre des rassemblements autochtones et de jeunesse existants, et reposent sur des relations à long terme plutôt que sur des invitations ponctuelles.

Le cinquième volet portait sur la Chine et l'engagement international. Le dialogue n'a pas abouti à une vision unique de la Chine. Certains participants ont mis l'accent sur la vulnérabilité des infrastructures et le risque d'influence extérieure. D'autres ont fait valoir que la Chine ne devait pas être réduite à un discours hostile et qu'elle pouvait avoir une logique différente en matière de civilisation, de commerce et d'investissement. La conclusion en matière de politiques n'est pas de choisir entre la peur et l'ouverture. Il s'agit plutôt de renforcer les capacités, de mettre en place des garde-fous et de favoriser une prise de décision éclairée afin que les partenaires du Nord et les Autochtones puissent protéger leurs intérêts.

Le sixième volet portait sur la jeunesse et le travail intergénérationnel. Les participants ont proposé le leadership des jeunes, la formation axée sur le territoire, la création d'un corps de jeunes, la mise en place de « gardiens » et des échanges entre les communautés du Nord et du Sud. Il ne s'agissait pas d'une recommandation secondaire, mais d'une réponse concrète au problème de longue date de la déconnexion nationale : de nombreux Canadiens connaissent mal le Nord, et de nombreux jeunes du Nord quittent la région en raison du manque de possibilités.

Le septième volet portait sur les valeurs. Les réflexions de clôture ont fait référence aux Sept enseignements sacrés, au principe des sept générations, à l'humilité, à la sécurité écologique et à la pensée planétaire. Ces valeurs ne devraient pas être reléguées à la conclusion. Elles devraient devenir des critères d'évaluation pour les investissements majeurs. Les projets devraient être jugés en fonction de leur capacité à renforcer les relations, à protéger les terres et l'eau, à renforcer les capacités pour l'avenir et à laisser un Nord meilleur aux générations futures.

8. Proposition de conception d'un projet de cartographie de la souveraineté

La recommandation relative à la cartographie de la souveraineté est suffisamment importante pour mériter sa propre conception de projet. Une future initiative du CRRIC pourrait s'intituler « Cartographie de la souveraineté dans l'Arctique : concepts autochtones, cadres étatiques et traduction en politiques ». Elle devrait être conçue comme un projet de recherche codirigé avec un partenaire institutionnel autochtone ou nordique. Plutôt que de produire une définition autochtone universelle de la souveraineté, l'objectif serait de cartographier la pluralité, d'identifier les conséquences politiques et de créer un outil de traduction à l'intention des décideurs.

Le projet pourrait débiter par une analyse documentaire des déclarations autochtones existantes, des énoncés de politique inuits, des textes de traités modernes, des ententes d'autonomie gouvernementale, des documents du programme des Gardiens, des décisions judiciaires, de la littérature universitaire et du libellé des politiques fédérales sur l'Arctique. Cela permettrait d'éviter les chevauchements et de respecter le travail déjà accompli par les organisations autochtones.

La deuxième étape consisterait en des entrevues définies par les communautés ou des cercles de discussion avec des gouvernements autochtones, des aînés, des jeunes, des détenteurs de savoir et des intervenants en matière de politiques sélectionnés. La sélection devrait être restreinte et réaliste lors de la première phase. Elle pourrait se concentrer sur deux ou trois régions plutôt que de tenter de couvrir l'ensemble du Nord circumpolaire d'un seul coup.

La troisième étape consisterait à comparer les utilisations, par les Autochtones et par l'État, de concepts clés : souveraineté, État, nation, territoire, eau, glace, mobilité, sécurité, défense, menace, paix, guerre, développement, consultation, consentement, intendance, infrastructure et intérêt national. Le projet devrait prêter attention au langage et à la traduction, notamment pour déterminer si les termes politiques anglais déforment les concepts autochtones.

La quatrième étape consisterait à transformer cette cartographie en conseils pratiques. Par exemple, si une communauté définit la souveraineté par la mobilité et les systèmes alimentaires, alors une route, une piste d'atterrissage, une mine, un site radar ou un port doit être évalué quant à son incidence sur les itinéraires de déplacement, la migration des caribous, la chasse, la sécurité sur la glace et l'accès aux aliments traditionnels. Si la souveraineté est définie par le droit de dire « non », alors la consultation ne peut se réduire à des mesures d'atténuation. Si la souveraineté est définie par la responsabilité intergénérationnelle, alors les obligations liées au cycle de vie et à l'héritage deviennent centrales.

Les résultats finaux pourraient inclure un rapport d'orientation, un dictionnaire conceptuel, une note d'information à l'intention du MDN et d'Affaires mondiales, un résumé destiné aux communautés, ainsi qu'un guide méthodologique pour les futurs séminaires PARIS. Il s'agirait là d'une contribution concrète et distinctive de la part du CRRIC.

9. Risques stratégiques si les conclusions de l'atelier n° 2 sont ignorées

Risque	Description	Conséquence probable	Mesures d'atténuation
Risque lié à la consultation	Les projets se poursuivent selon les procédures établies une fois que les décisions fondamentales ont été prises.	Litiges, méfiance, retards, atteinte à la réputation, légitimité affaiblie.	Adopter des protocoles de codécision en amont et offrir un soutien technique aux
Risque lié à l'héritage	Les infrastructures sont construites pour répondre à des besoins de défense ou d'extraction, sans apporter d'avantages locaux à long terme.	Actifs abandonnés, contamination, perturbations sociales, fardeau de l'entretien.	Il faut des plans « Northern Legacy » prévoyant des obligations en matière d'assainissement, de réutilisation et d'approvisionnement local.
Risques climatiques	Le pergélisol, la glace de mer, les feux de forêt et les changements hydrologiques ne sont pas suffisamment pris en compte dans la conception des projets.	Défaillances des infrastructures, interruption des approvisionnements, coûts d'entretien plus élevés et conditions de déplacement dangereuses.	Faire de l'adaptation aux changements climatiques une exigence de conception pour tous les investissements dans l'Arctique.

Risque conceptuel	Le terme « souveraineté » est utilisé comme un mot de consensus, alors que les acteurs lui attribuent des significations différentes choses.	Confusion politique, inclusion symbolique, non-reconnaissance autorité autochtone.	Réaliser une cartographie de la souveraineté et élaborer un .
Risques liés à l'engagement à l'étranger	Les partenaires du Nord et autochtones sont confrontés à des acteurs externes sophistiqués sans bénéficier d'un soutien suffisant.	Influence coercitive, , investissements problématiques, dépendance.	Créer un .
Risques pour la sécurité humaine	Le logement, la santé, l'alimentation, l'éducation, le fentanyl et la détresse sociale sont traités séparément de la sécurité.	Les collectivités demeurent vulnérables; les adversaires exploitent les lacunes; la légitimité s'effrite.	Adopter un cadre de sécurité arctique à plusieurs niveaux.
Risque lié aux capacités des jeunes	Les jeunes restent exclus des voies d'adaptation en matière de souveraineté et de climat	Exode rural, capacités locales limitées, faible continuité intergénérationnelle.	Financer les corps de jeunes, les Gardiens, les Rangers et l'apprentissage axé sur le territoire .

10. Contributions spécifiques aux présentateurs

Contributeur	Contribution clé	Utilisation des politiques
Math'ieya Alatini, grand chef du Yukon	A défini la souveraineté de l'Arctique par le biais du gouvernement autochtone, des traités modernes, de l'intendance, de la santé , des systèmes alimentaires et des générations futures.	Servir de fondement à l'autorité du gouvernement autochtone et au lien entre le bien-être et la sécurité de la communauté.
Dre Kawser Ahmed	A structuré l'atelier n° 2 en s'appuyant sur le modèle PARIS, la typologie de la souveraineté de Krasner, la capacité vécue, la stratégie industrielle de la Défense, la rupture entre les États-Unis et le Canada, et la nécessité de cartographier la souveraineté.	Servir de pont conceptuel et méthodologique entre l'atelier n° 1 et l'atelier n° 2.
David Newman	A ouvert la séance en abordant la reconnaissance du territoire, la responsabilité des colons et la conception collaborative, puis a mis l'accent sur la sécurité humaine et écologique mondiale.	À utiliser pour ancrer le cadre de travail autour des valeurs, de la solidarité et de la sécurité planétaire.
Dr Mathieu Landriault	A identifié des mythes persistants concernant l'Arctique : une vision d'un Arctique uniforme, le déni des changements climatiques, l'exagération de l'abondance des ressources, et le discours du « nouveau Far West ».	À utiliser pour étayer l'analyse sous-régionale et corriger le discours public.
Andrew G. Smith	A abordé l'Institut canadien pour la sécurité de l'Arctique, les définitions adaptées à l'objectif visé, les connaissances pratiques de niveau L6, les menaces de la zone grise, l'ambiguïté du double usage et la communication en matière de sécurité dans le Nord .	À utiliser pour la rigueur analytique et le réalisme de la mise en œuvre.
Dr Imtiaz Ahmed	A proposé des scénarios climatiques futurs, la géopolitique de la coopération, une nouvelle conception du développement, de l'eau, des océans et de la géopolitique, ainsi que la cartographie conceptuelle de la souveraineté.	À utiliser pour structurer le programme de recherche futur et formuler des recommandations sur la cartographie de la souveraineté.
Dr Paal Sigurd Hilde	A expliqué les stratégies de la Norvège concernant le Grand Nord et a souligné les différences majeures entre l'Arctique européen et de l'Arctique canadien.	À utiliser à des fins de comparaison et pour en tirer des leçons, sans pour autant copier le modèle.
Marisol Maddox	Lors de la séance de questions-réponses, a abordé les liens entre les États-Unis et le Canada en matière de commerce et de défense, la défense continentale, le « Golden Dome », le respect de la souveraineté et une vision positive de la coopération au milieu d'une .	À utiliser pour une section nuancée sur les relations Canada-États-Unis.
Eric Bertram	A expliqué la nécessité pour le Canada d'approfondir sa connaissance de la Chine, de s'associer aux gouvernements de l'Arctique, de se protéger contre l'ingérence étrangère et de mettre en place des garde-fous tout en maintenant engagement.	À utiliser pour les capacités d'engagement à l'étranger et les mesures de protection vis-à-vis de la Chine.
Dr Piché	A établi un lien entre le climat, les infrastructures, les menaces hybrides, les , les minéraux essentiels, l'influence étrangère et la résilience.	À utiliser pour l'analyse des menaces et des vulnérabilités ainsi que pour les investissements dans les infrastructures.

M. Ken Coates	A remis en question le décalage entre le discours et les mesures concrètes; a fait valoir que le fentanyl, le logement, la pauvreté, l'éducation et le roulement des enseignants constituent des enjeux de sécurité; a salué les Gardiens et les	À utiliser pour garantir la spécificité de la sécurité humaine.
Natalija Vojno	A mis l'accent sur la consolidation de la paix environnementale, la relationnalité, la protection des sources d'eau, l'engagement précoce, les corps de jeunes, et la sécurité humaine en tant que sécurité nationale.	À utiliser pour les mécanismes de conception conjointe et les recommandations concernant les jeunes et les relations.
Dr Fabrice Calmels, Dr Emdad Haque et le Dr Alex Crawford	Ont établi un lien entre le dégel du pergélisol et le logement, les routes, les aéroports, la sécurité alimentaire, les sites culturels, l'alimentation traditionnelle et les	À utiliser pour établir un lien entre l'adaptation au changement climatique, la conception des infrastructures et la continuité culturelle.
Joan Kuyek	A soutenu que la souveraineté inclut le droit de dire non, a mis en garde contre la primauté de l'intérêt national, le capitalisme extractif, les séquelles de l'exploitation minière et la solidarité avec les programmes autochtones existants.	À utiliser pour le consentement, les droits et les mesures de protection en matière de développement durable.

11. Recommandations

a. Mettre sur pied une initiative de cartographie de la souveraineté

La CRRIC, en partenariat avec des institutions autochtones et nordiques, devrait cartographier les significations des notions de souveraineté, d'État, de sécurité, de paix, de guerre, de menace, de consentement, de développement et de colonialisme au sein des communautés autochtones et nordiques. Le résultat devrait inclure un guide de traduction des politiques à l'intention du MDN, d'Affaires mondiales, des Relations entre la Couronne et les Autochtones, des gouvernements territoriaux et provinciaux, ainsi que des gouvernements autochtones.

b. Créer un protocole de codécision pour l'Arctique

Les grands projets liés à la défense, aux infrastructures, à l'énergie, aux ports, aux routes, aux radars et aux minéraux essentiels devraient s'accompagner d'un protocole de codécision dès le début du processus. Ce protocole devrait inclure une définition commune des problèmes, la participation des Autochtones, des gouvernements et des dirigeants au choix des emplacements, des ressources techniques indépendantes, une évaluation sociale et environnementale, la transparence quant aux risques et aux avantages, la prise en compte des points de vue des femmes et des jeunes, ainsi que le droit de proposer des solutions de rechange.

c. Adopter un cadre de sécurité arctique à plusieurs niveaux

La politique fédérale devrait distinguer, tout en les reliant, la défense militaire, la sécurité publique, la sécurité humaine, la sécurité écologique, la sécurité des infrastructures et l'autodétermination autochtone. Cela permettra d'éviter à la fois une militarisation excessive et une dilution conceptuelle contre-productive.

d. Exiger un plan de gestion de l'héritage nordique pour les investissements majeurs

Chaque grand projet dans l'Arctique devrait inclure un plan couvrant l'ensemble de son cycle de vie, portant sur les retombées locales, l'approvisionnement auprès des Autochtones, le nettoyage, les obligations de reprise, l'entretien, la réutilisation par la collectivité, la surveillance environnementale et le financement à long terme.

e. Considérer l'adaptation au changement climatique comme une condition de la préparation en matière de défense

Tous les projets de défense et d'infrastructure devraient intégrer, dès la phase de conception, les risques liés au pergélisol, l'incertitude relative à la glace de mer, les feux de forêt, les niveaux d'eau, le ravitaillement des collectivités, les connaissances autochtones du territoire et les coûts d'adaptation au changement climatique.

f. Mettre en place des garde-fous pour l'engagement international dans l'Arctique

Le Canada devrait financer un mécanisme de soutien permettant aux gouvernements autochtones et nordiques d'avoir accès à une expertise sur la Chine, les risques cybernétiques, la gouvernance des données, l'évaluation des investissements, la sécurité de la recherche et la répression transnationale, tout en préservant une coopération transparente et bénéfique.

g. Financer un Corps de la jeunesse de l'Arctique pour la souveraineté et la résilience climatique

Un programme intergouvernemental dirigé par les Autochtones devrait soutenir les gardiens, les rangers, les échanges de jeunes, la formation axée sur le territoire, la préparation aux situations d'urgence, l'apprentissage des langues, la surveillance du climat et le leadership nordique.

h. Orienter les futurs travaux de l'ICASUS vers le Nord

Les futurs ateliers et travaux de recherche devraient être codirigés avec des institutions autochtones ou nordiques et, dans la mesure du possible, se dérouler dans des lieux situés dans le Nord ou s'inscrire dans le cadre de rassemblements nordiques existants.

i. Utiliser un filtre fondé sur les valeurs et les sept générations

Les décisions politiques concernant l'Arctique devraient être évaluées en fonction de leur impact intergénérationnel, de leurs dommages écologiques, du respect de l'autorité autochtone, des avantages locaux, de leur réversibilité et de leur cohérence avec les engagements en matière de réconciliation.

j. Renforcer les capacités civiles d'intervention d'urgence

Les Forces armées canadiennes ne devraient pas devenir les intervenants par défaut pour chaque crise dans le Nord. Le Canada devrait mettre en place des systèmes civils régionaux d'intervention d'urgence, offrir de la formation locale, assurer la redondance des communications, élaborer des plans d'évacuation et favoriser la préparation dirigée par les communautés.

k. Clarifier la question des infrastructures à double usage

Le Canada devrait définir de manière officielle et transparente ce qu'est une infrastructure à double usage, en tenant compte notamment des avantages civils, de la fonction militaire, de la propriété, de l'entretien, du risque de conflit et de l'autorité communautaire.

l. Assurer la coordination avec les alliés sans renoncer à l'autonomie politique

Le Canada devrait maintenir la coopération avec le NORAD et ses alliés tout en définissant une politique canadienne pour l'Arctique fondée sur le leadership autochtone, l'autonomie stratégique, la résilience communautaire et l'adaptation aux changements climatiques.

12. Voie de mise en œuvre pour le CRRIC et ses partenaires

Au cours de l'atelier d'Ottawa, la question de savoir ce que le CRRIC peut faire ensuite a été posée à maintes reprises. La réponse n'est pas que le CRRIC devrait remplacer les institutions nordiques ou autochtones. Le CRRIC peut plutôt contribuer en réunissant les différents secteurs, en traduisant les données multidisciplinaires en langage politique, en appuyant la conception de la recherche et en développant des partenariats qui permettent aux institutions autochtones et nordiques de diriger ou de codiriger les travaux futurs.

La première voie consiste en un projet de cartographie de la souveraineté. Celui-ci devrait être envisagé comme une initiative de recherche ciblée, et non comme une activité secondaire. Il devrait identifier des communautés ou des institutions partenaires, élaborer des protocoles éthiques, intégrer une expertise en langues et en concepts autochtones, et produire des résultats sous forme à la fois académique et politique. Le projet devrait examiner si les concepts de souveraineté, d'État, de sécurité, de menace, de paix, de guerre, de territoire, d'eau, de consentement, de développement et d'intérêt national se traduisent fidèlement ou nécessitent de nouvelles catégories.

La deuxième voie consiste en un atelier sur le terrain, dirigé ou codirigé par des Autochtones, dans le Nord. La discussion à Ottawa a clairement montré que les lieux d'accueil dans le Sud sont limités. À l'avenir, l'engagement de l'ICASUS devrait, dans la mesure du possible, s'associer à des rassemblements existants dans le Nord, ou financer des événements organisés par les communautés qui rémunèrent les participants, prennent en charge les déplacements à l'intérieur du Nord et évitent de surcharger les aînés et les dirigeants.

La troisième voie consiste en un laboratoire de politiques pratiques sur la codécision. Le CRRIC peut collaborer avec des juristes, des gouvernements autochtones, le MDN, des représentants territoriaux et la société civile pour concevoir un prototype de protocole de codécision pour l'Arctique. Ce protocole pourrait être mis à l'essai dans le cadre d'un cas concret : un site radar, la modernisation d'un aéroport, un projet routier ou portuaire, un scénario de relocalisation pour des raisons climatiques, un projet de communications ou une proposition concernant des minéraux essentiels.

La quatrième voie consiste en une initiative axée sur les jeunes et le renforcement des capacités. Le CRRIC peut explorer des partenariats avec les programmes « Guardians », les réseaux des Rangers canadiens, les universités et/ou les collèges du Nord, les organisations de leadership des jeunes du Nord, les bailleurs de fonds environnementaux et les ministères fédéraux afin de mettre sur pied un corps de jeunes ou un modèle d'échange. L'objectif serait de faire le lien entre la souveraineté, l'adaptation aux changements climatiques, les savoirs ancestraux, la préparation aux situations d'urgence et l'apprentissage interculturel.

La cinquième voie est un réseau de soutien à l'engagement international. Le CRRIC n'a pas besoin de devenir un institut de sécurité axé sur la Chine. Il peut toutefois réunir l'expertise d'Affaires mondiales, de spécialistes en cybersécurité, de gouvernements autochtones, de sociétés de développement du Nord et d'experts juridiques afin d'aider les communautés à poser de meilleures questions concernant les investissements étrangers, les partenariats de recherche, l'accès aux données et les propositions technologiques.

13. Conclusion

L'atelier n° 2 confirme que l'ICASUS est passé d'un débat conceptuel à un défi de mise en œuvre. L'atelier de mars a établi la nécessité de comprendre la souveraineté arctique comme une capacité vécue. L'atelier d'Ottawa a cherché à déterminer ce que cela signifie alors que le Canada prépare de nouveaux investissements en matière de défense et d'infrastructures sous la pression géopolitique, que les changements climatiques redessinent le Nord physique, que des acteurs étrangers voient des occasions dans les lacunes en matière d'infrastructures et que les gouvernements autochtones continuent d'insister sur le fait qu'ils ne sont pas de simples parties prenantes, mais des gouvernements faisant autorité.

Le message le plus fort est que la souveraineté doit se construire avec les personnes qui vivent dans le Nord, et non pas simplement s'affirmer sur l'espace qu'elles habitent. Cela nécessite de cartographier la souveraineté, de partager l'autorité, de financer les capacités, de soutenir les jeunes, de protéger les terres et l'eau, et de considérer l'adaptation aux changements climatiques comme un élément central de la préparation en matière de défense. Cela exige également de l'humilité de la part des institutions de recherche. Les organisations autochtones se sont déjà exprimées, ont formulé des propositions, ont gouverné, ont résisté et ont protégé. Le rôle du CRRIC et des institutions similaires consiste à soutenir, à rassembler, à traduire et à contribuer à créer les conditions politiques dans lesquelles ces voix influencent les décisions avant qu'elles ne soient prises.

Le Canada se trouve à la croisée des chemins. Une voie invoque l'urgence de la sécurité nationale pour justifier une construction rapide, des consultations accélérées et un développement dicté de l'extérieur. L'autre voie utilise ce même sentiment d'urgence pour bâtir un pays plus fort : un pays qui conçoit la sécurité humaine comme la sécurité nationale, la responsabilité écologique comme une responsabilité stratégique, et l'autodétermination autochtone comme le fondement de la souveraineté arctique. L'atelier d'Ottawa s'oriente clairement vers la deuxième voie.

Annexe A : Recueil de citations

Thème	Citation	Source
Souveraineté	L'Arctique n'est pas un espace stratégique vide. C'est une patrie, une mémoire, gouvernance et une responsabilité.	Allocution d'ouverture, 19 juin
Souveraineté	La souveraineté dans l'Arctique ne se résume pas au contrôle de l'espace; c'est la protection du territoire.	Allocution d'ouverture, le 19 juin
Capacité effective	Une ligne sur une carte n'équivaut pas au pouvoir d'agir sur ce territoire.	Allocution d'ouverture, le 19 juin
Gouvernement autochtone gouvernement	Les Premières Nations du Yukon ne sont pas des parties prenantes, nous sommes des gouvernements.	Math'ieya, grand chef du Yukon Alatini, le 19 juin
Sécurité communautaire	On ne peut dissocier la sécurité nationale du bien-être de la collectivité.	Grand chef du Yukon, 19 juin
Consentement	La souveraineté, c'est le droit de dire non.	Joan Kuyek, 20 juin
Sécurité humaine	La sécurité humaine, c'est la sécurité nationale.	Natalija Vojno, 20 juin
Cartographie de la souveraineté	Je pense que le CRRIC pourrait mener des recherches sur la cartographie de la signification de tous ces concepts — État, souveraineté, culture — puisqu'ils sont tous différents.	Dr Imtiaz Ahmed, 20 juin
Climat et accès	Un Arctique marqué par les changements climatiques n'est pas nécessairement un Arctique plus facile d'accès.	Andrew G. Smith, 19 juin
Capacité de la Chine	Voici ce que nous vous proposons : nous pouvons vous aider à devenir votre équipe en Chine.	Eric Bertram, 19 juin
Travaux futurs	Les gens du Sud vers le Nord, et non les gens du Nord vers le Sud.	Résumé de la discussion sur les politiques, 20 juin
L'honnêteté politique	Une bonne politique repose sur des données probantes; une bonne sécurité repose sur la confiance; de bonnes infrastructures reposent sur la légitimité communautaire; et une bonne souveraineté repose sur des gens.	Allocution d'ouverture, 19 juin
Les multiples facettes de l'Arctique	L'Arctique est pluriel; il se compose de nombreuses sous-régions, et non d'une seule région uniforme.	Paraphrase d'après le Dr Mathieu Landriault, 19 juin
Cocréation	Dialogue, accès, transparence des risques et des avantages, et réflexivité.	Darcia Senft, le 20 juin, résumant le modèle de co- de Stanford
Valeurs	Nous devrions adopter les Sept enseignements sacrés relatifs aux valeurs.	Joan Kuyek, discours de clôture du 20 juin
Communauté	Renforcer la communauté pour une plus grande sécurité nationale.	Gary Senft, clôture du 20 juin

Annexe B : Lien entre le rapport d'orientation n° 1 et le rapport d'orientation n° 2

Domaine	Rapport stratégique n° 1 – situation de référence	Contribution du rapport stratégique n° 2
Souveraineté	Capacité vécue et autodétermination	Cartographie conceptuelle de la souveraineté à travers les communautés et les systèmes de gouvernance
Consultation	La consultation doit devenir une conception conjointe	Codécision, mise en œuvre conjointe, obligation légale, Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP), risque de litige, conception des processus
Changement climatique	Le changement climatique en tant que condition systémique globale	L'adaptation au changement climatique en tant que préparation à la défense, risque lié au pergélisol, accès imprévisible, conception axée sur le cycle de vie
Sécurité	Au-delà de la guerre; écart entre stratégie et mise en œuvre	Cadre de sécurité à plusieurs niveaux et discipline analytique
Infrastructure	Fondement matériel de la souveraineté	Infrastructures existantes, avantages locaux, approvisionnement, assainissement, définition du double usage
Connaissances autochtones savoir autochtones	Connaissances opérationnelles	Autorité et savoir de gouvernement à gouvernement en tant que pouvoir décisionnel
Coopération internationale	Coopération pragmatique	Rupture avec les États-Unis, garde-fous chinois, leçons tirées de la comparaison leçons de la Norvège et du Groenland
Jeunesse	Formation et renforcement des capacités locales	Corps de jeunes, Gardiens, Rangers, échanges, infrastructures infrastructures de souveraineté